

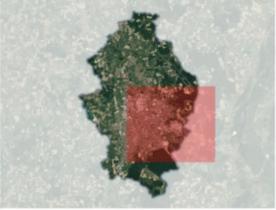


**Elaboration du PLU**

Commune de **BOURG-EN-BRESSE**

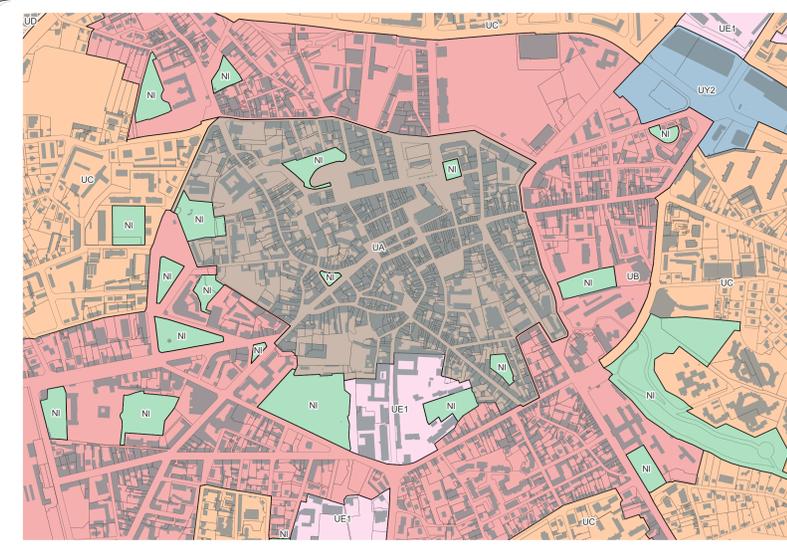
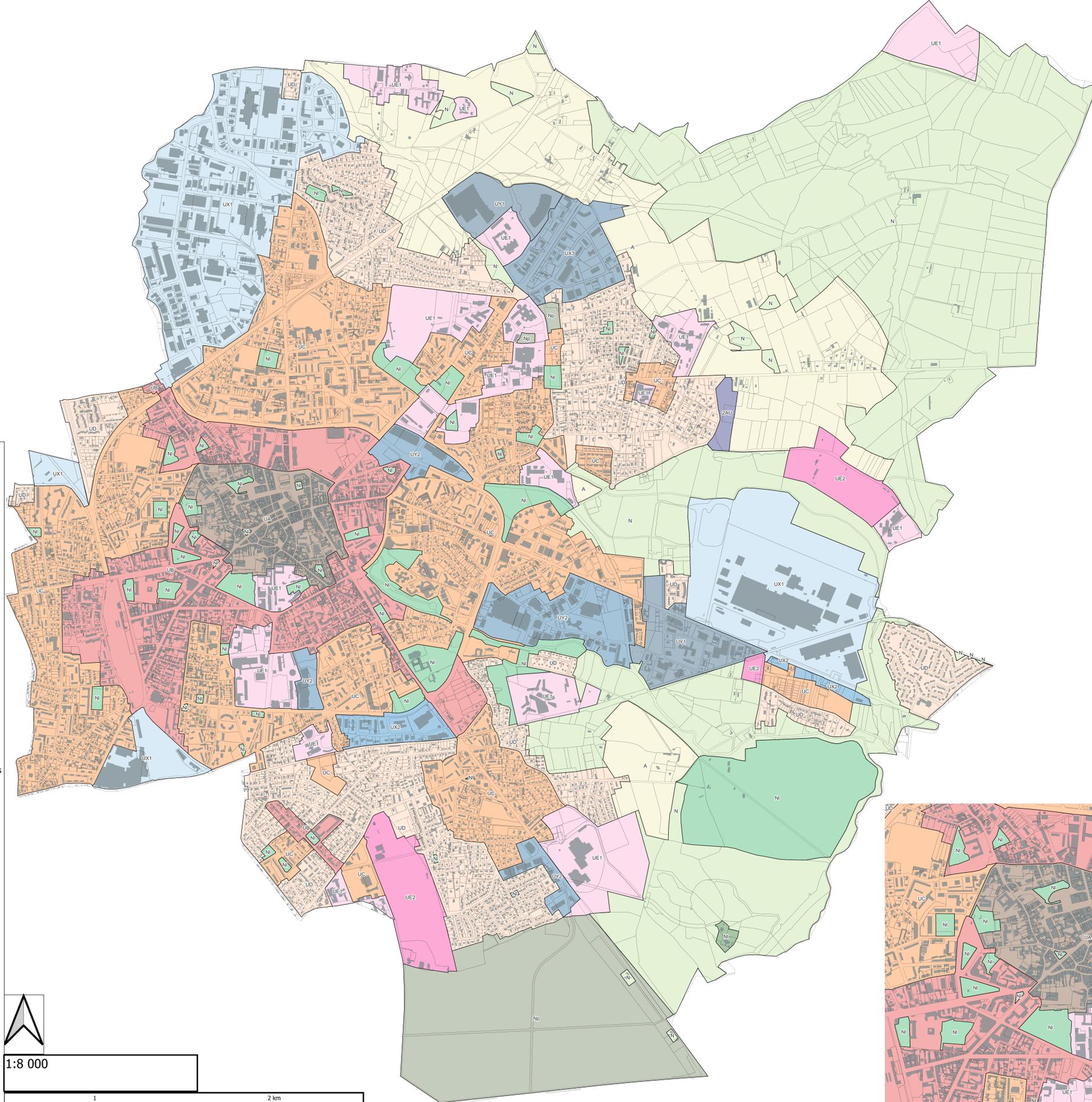
Traduction réglementaire

Date d'arrêt : 23 septembre 2024



1:8 000

Version du 13-09-2024



**Légende:**

- Zonage réglementaire**
- UA : Zones urbaines de l'hypercentre
  - UB : Zones urbaines de centre élargi
  - UC : Zones résidentielles denses
  - UD : Zones résidentielles périphériques
  - UE1 : Zones d'équipements structurants en milieu urbain
  - UE2 : Zones d'équipements sportifs ou de loisirs en périphérie
  - UX1 : Zones d'activités économiques industrielles et artisanales d'agglomération
  - UX2 : Zones d'activités économiques industrielles, artisanales ou tertiaires locales
  - UX3 : Zones d'activités économiques tertiaires
  - UY1 : Zones d'activités économiques commerciales
  - UY2 : Zones d'activités économiques commerciales en mutation
  - 2AU : Zones d'urbanisation future
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle
  - NI : Zone naturelle dédiée aux loisirs
  - Np : Zone naturelle protégée pour des raisons écologiques et paysagères
  - Nt : Zone naturelle spécifique au domaine de La Garde



1:8 000

